



Lettre adressée à Monsieur le Maire de
Tournon - Vice-Président de l'association
des Maires du Département de l'ARDECHE

À l'attention de Madame le Préfet de
l'ARDECHE

GUILHERAND-GRANGES,
Le 20 octobre 2020

Objet : Arrêté préfectoral du 15 octobre 2020

Madame le Préfet,

L'arrêté préfectoral du 15 Octobre dernier interdisant l'accès aux vestiaires et aux buvettes des clubs Ardéchois de Football porte le désarroi au sein des 180 clubs du District Drôme-Ardèche de Football. Cette situation crée un déséquilibre dans notre pratique et nous demandera à très court terme de stopper le déroulement des 800 rencontres hebdomadaires puisque les rencontres sont interdépartementales.

Devant un tel enjeu social et économique il est fort regrettable qu'une concertation n'est pas eu lieu afin de porter à votre connaissance les protocoles qui sont en place depuis le mois d'août au sein de notre fédération :

- Liste nominative et déclarative de chaque club avant les rencontres des joueurs participants à la rencontre et n'ayant aucun symptôme et n'étant pas cas contact.
- Mise en place d'un sens de circulation devant les buvettes.
- Désinfection systématique des vestiaires après chaque rencontre.
- Port du masque obligatoire dès les abords des enceintes sportives.

Dans la mesure où un cas COVID est avéré au sein d'un club, celui-ci doit nous le déclarer avant le vendredi 17h00, après l'avoir signalé aux instances sanitaires. Ce joueur est alors mis à l'isolement et l'ensemble des cas contacts (éducateurs, joueurs, dirigeants, etc...) sont alors dépistés.

D'autre part, une fiche déclarative et nominative est obligatoirement remplie par les clubs avant chaque rencontre. Celle-ci permet d'attester de la participation de joueurs négatifs au COVID. Elle permet également en complément de la feuille de match informatisée, de retracer les « cas contact » dans le cas où un joueur, un arbitre ou un dirigeant de la rencontre viendrait à être positif à la COVID-19 dans les jours suivants.

Concernant les buvettes et leur fermeture, il s'agit là d'une privation de recette qui sera fatale aux associations. L'absence de stationnement devant ces dernières, les sens de circulation, la distanciation ainsi que l'ensemble des mesures que prévoient nos protocoles permettent

amplement de limiter la propagation du virus. En effet, ces règles sont identiques à celles mises en place au sein des supermarchés.

Madame le Préfet,

- C'est un nouveau pan de la sociabilité reconnue qu'offre la pratique du sport qui est mis à mal par ces interdictions.
- C'est un pan de l'emploi qui est en passe de disparaître, « 80 » dans les clubs de Football Drôme-Ardéchois.
- C'est la disparition de 180 associations qui est en jeu.
- C'est un poids économique estimé à 12 millions d'euros pour les clubs de football Drôme-Ardéchois qui est en danger.

Nous agissons, les Présidentes et Présidents de clubs et moi-même dans le respect des règles sanitaires en appliquant les protocoles en place et nous sommes prêts à les renforcer.

Aussi je vous demande de bien vouloir prendre en compte ces nouveaux éléments portés à votre connaissance et permettre à notre sport de ne pas sombrer définitivement en reconsidérant cet arrêté.

Je suis à votre entière disposition pour échanger sur ces sujets.

Je vous prie d'agréer Madame le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président du District
Drôme-Ardèche de Football,
Jean-François VALLET

